



PRÉFET DES YVELINES

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

Unité départementale des Yvelines



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) 8 FÉVRIER 2022

EMTA GUITRANCOURT



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Sommaire

- 1. Situation administrative**
- 2. Tonnage de déchets reçus**
- 3. Incidents**
- 4. Inspections depuis 2019**
- 5. Instructions en cours**

Situation administrative

Le site est régi par l'arrêté préfectoral complémentaire (APC) du 03 août 2020, remplaçant les arrêtés antérieurs.

Cet APC a eu pour objet d'inclure l'**évolution de la plateforme** existante pour le traitement des biotertes (terres polluées) avec l'ajout du tri, transit, regroupement, prétraitement et traitement des terres et matériaux pollués.

Ce projet d'évolution a fait l'objet d'un examen au cas par cas, l'ayant dispensé d'une évaluation environnementale.

Cet APC a également acté la conformité de l'installation au **BREF WT** (meilleures techniques disponibles concernant le traitement des déchets) suite à l'instruction du dossier de réexamen déposé 19 août 2019. Les installations sont soumises aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019.

Tonnage de déchets reçus

Tonnage reçus	2019	2020	2021	Limite dans l'AP de 2020
Déchets non dangereux	219,8 kt	219,5 kt	215,5 kt	220 kt/an
Déchets dangereux	204,5 kt	184,9 kt	194,6 kt	200 kt/an en moyenne avec un maximum de 250 kt/an
Tri BTP	32,2 kt	24,4 kt	16,6 kt	40 kt/an
Biotertre	42,6 kt	45,9 kt	12,2 kt	50 kt/an

Incidents

- 01/06/2021 : départ d'incendie sur l'alvéole de stockage de déchets non dangereux repéré par les caméras thermiques. L'alerte par le directeur du site et l'arrivée rapide du SDIS a permis d'éteindre l'incendie en moins d'une heure. Un rapport a été transmis à l'inspection des installations classées, pas de matière dangereuse impliquée ni d'impact significatif sur l'environnement.
- 30/03/2021 : identique à celui de juin, maîtrisé en moins d'une heure et aucun impact significatif sur l'environnement.
- 15/08/2020 : très peu significatif, déchets brûlés sur moins de 50m² et en surface.
- 01/06/2020 : incendie de déchets non dangereux sur une surface de 7500m², détecté par les caméras thermiques et maîtrisé par le SDIS en moins de 3h. Aucun impact environnemental d'après le rapport fourni et au vu des déchets brûlés

Inspections

- **28 mai 2019** : inspection de recollement des travaux d'aménagement de l'alvéole 304 du casier 3 de l'unité 0 destinée à recevoir des déchets dangereux. Aucune observation n'a été formulée.
- **17 septembre 2019** : inspection sur les réceptions de déchets non dangereux (DND) qui s'inscrivait dans la démarche nationale de contrôle des intrants en installations de stockage. Une non conformité concernant le bon suivi du registre d'admission et 4 remarques ont été formulées.
- **11 juin 2020** : vérification de l'aménagement des deux alvéoles du casier 3 de l'unité 1 du stockage de DND. Aucune observation n'a été formulée.
- **12 mai 2021** : inspection de l'installation de traitement des biotertres, en particulier sur la caractérisation des terres, les critères de réceptions et d'évacuation pour valorisation ainsi que la traçabilité. 2 observations ont été formulées
- **10 août 2021** : vérification de l'aménagement de l'alvéole 3 du casier 3 de l'unité 1 du stockage de DND. Aucune observation n'a été formulée.

Instructions en cours

- Dépôt le 14 décembre 2021 d'un dossier des ouvrages exécutés pour l'alvéole 302 du casier n°3 de l'unité U0 de stockage de déchets dangereux.
- Dépôt le 28 janvier 2022 d'un porter à connaissance sur une demande d'augmentation de certains seuils pour deux types de déchets en stockage de déchets dangereux.

Merci de votre attention